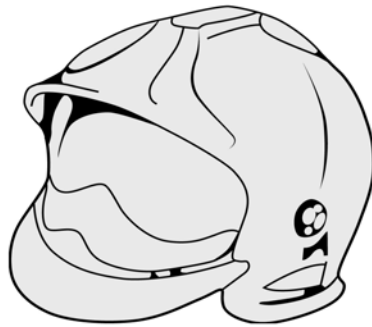


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2008-9**

ANNEE 2008

Edition du 8 juillet 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## **SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008-9**

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2008**

2008 – 011 - Délégation de service public (DSP) de l'école départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir (EDSP 28).....	4
2008 – 012 – Approbation de procès-verbal.....	6
2008 – 013 - Compte de gestion 2007 de Mme la payeuse départementale .....	7
2008 – 014 - Compte administratif 2007 .....	8
2008 – 015 - Situation des AP/CP au 31/12/2007 .....	9
2008 – 016 – Composition de la commission de réforme.....	13
2008 – 017 - Définition du nombre de représentants titulaires au C.T.P.....	14
2008 – 018 - Suppressions et créations de postes .....	15
2008 – 019 – Régime indemnitaire.....	17
2008 – 020 - Participation aux frais d'organisation du concours de sapeurs pompiers professionnels non officiers organisé par le SDIS 28 en 2007 .....	18
2008 – 021 - Procédure simplifiée d'admissions en non valeur .....	19
2008 – 022 – Compte administratif 2007 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2008 .....	20
2008 – 023 - Budget supplémentaire 2008 .....	21
2008 – 024 – Convention pluriannuelle de partenariat entre le conseil général et le SDIS .....	22

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
27 JUIN 2008**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 011 - Délégation de service public (DSP) de l'école départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir (EDSP 28)**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux (départ au cours du débat)

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

Nombre de membres avec voix délibérative :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : « pour » : unanimité  
: « contre » : 0  
: abstentions : 0

Formant la majorité des membres du CASDIS 28 en exercice.

Présents : 13

Excusé et représenté : 1

Absent et excusé : 2

Ont donné procuration : 0

Personnes siégeant à titre consultatif : 6

Excusées et représentées : 6

Absente : 0

Personne invitée : 1 (M. Murat, directeur général des services du conseil général d'Eure et Loir)

Entendues les explications du président du CASDSIS et après avoir pris connaissance du rapport du président du CASDIS, les membres du CASDIS, à l'unanimité :

1. prennent acte de la communication :
  - a. du projet de convention de DSP entre le SDIS 28 et la société EDSP 28 ;
  - b. du projet de BEA entre le SDIS 28 et la société EDSP 28 ;
  - c. du projet de convention tripartite entre le SDIS 28, la société EDSP 28 et la société SOGEFINERG (Société Générale) ;
2. demandent au président de solliciter auprès de la société EDSP 28 une prolongation de son offre ;
3. décident de reporter à un conseil d'administration ultérieur la décision d'autoriser le président de signer les documents susvisés.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 012 – Approbation de procès-verbal**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Térrouinard

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 juin 2008.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 013 - Compte de gestion 2007 de Mme la payeuse départementale**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir débattu, arrête le compte de gestion de l'exercice 2007 établi par Mme la payeuse départementale.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 014 - Compte administratif 2007**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. Gaboriau et en l'absence du président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2007 joint en annexe.

**Le 1<sup>er</sup> vice-président  
du conseil d'administration**

**Jean-Pierre GABORIAU**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 015 - Situation des AP/CP au 31/12/2007**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la situation des AP/CP ci-dessous :

\* Les AP n° 26, 28 et 30 sont clôturées au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

\* La situation des AP/CP au 31 décembre 2007, et avant prise en compte des reports, était la suivante :

<b>AP 1 Construction CSP Ecole</b>				
98B Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
36 500 000,00	86 372,39	74 801,95	BP 100 000,00 Reports 798,72	36 238 026,94

<b>AP 20 Opérations globalisées CS/CI 2003</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
4 207 000,00	748 325,89	667 259,91	BP 250 000,00 Reports 33 661,81	2 507 752,39

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008  
transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008  
est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

Pour le président,

<b>AP 21 Opérations globalisées CS/CI 2004</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
4 570 000,00	16 798,65	303 225,62	BP 1 040 000,00 Reports 5 210,98	3 204 764,75

<b>AP 25 Antares</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
3 782 599,20	1 834 889,28	947 621,27	BP 0,00 Reports 971 138,65	28 950,00

<b>AP 26 Acquisition de VSR</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
1 302 347,00	455 050,42	837 129,44	BP 0,00	0,00

<b>AP 27 Opérations globalisées CS CI 2005</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
2 710 000,00	2 988,82	40 514,38	BP 570 000,00 Reports 4 563,66	2 091 933,14

<b>AP 28 Grosses réparations programme 2005</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
300 000,00	183 573,46	0,00	BP 0,00	0,00

<b>AP 29 Extension direction</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
650 000,00	16 266,46	47 743,69	BP 100 000,00 Reports 472 707,23	13 282,62

<b>AP 30 Bip et Pocsag</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
120 000,00	65 455,88	22 563,74	BP 0,00	0,00

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008  
transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008  
est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

Pour le président,

<b>AP 31 Acquisition de 17 CCR</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
2 577 367,00	0,00	1 745 842,13	BP 308 473,00 Reports 523 052,23	-0,36

<b>AP 32 Opérations globalisées 2006</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
1 900 000,00	0,00	6 156,95	BP 200 000,00 Reports 43 000,43	1 650 842,62

<b>AP 33 Grosses réparations 2006</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
300 000,00	89 025,84	190 353,23	BP 0,00	20 620,93

<b>AP 34 Renouvellement progiciel GF/RH</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
500 000,00	0,00	0,00	BP 350 000,00 Reports 150 000,00	0,00

<b>AP 35 Opérations globalisées 2007</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
2 000 000,00	0,00	0,00	BP 150 000,00	1 850 000,00

<b>AP 36 Grosses réparations 2007</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
300 000,00	0,00	202 000,00	BP 98 000,00	0,00

<b>AP 37 Acquisition de 2 EPA</b>				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008	CP 2009 et +
900 000,00	0,00	0,00	BP 864 000,00	36 000,00

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008  
transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008  
est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

Pour le président,

<b>AP 38 Acquisition de 4 FPT</b>					
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	Réalisé 2007	CP 2008		CP 2009 et +
720 000,00	0,00	0,00	BP	380 000,00	41 000,00
			Reports	299 000,00	

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008  
transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008  
est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

Pour le président,

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 016 – Composition de la commission de réforme**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les membres représentants de l'administration suivants, conformément à l'arrêté du 4 août 2004 et en complément des suppléants désignés lors de la séance du conseil d'administration du 13 juin 2008 :

- M. Térouinard
- M. Pilleux

Ainsi, la composition de la commission de réforme est la suivante :

Titulaires

M. Dominique LEBLOND

M. Michel TEILLEUX

Suppléants

M. Didier GARNIER  
M. Claude TEROUINARD

M. François HUWART  
M. Nicolas PILLEUX

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008

est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 017 - Définition du nombre de représentants titulaires au C.T.P.**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe respectivement à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et de l'administration pour le CTP.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 018 - Suppressions et créations de postes**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la suppression d'un poste d'attaché, suite à la mutation d'un agent
- la création d'un poste de rédacteur-chef, à compter 1<sup>er</sup> juin 2008
  
- la suppression d'un poste de sergent, suite à la mutation d'un agent
- la création d'un poste de caporal, à compter 1<sup>er</sup> juin 2008
  
- la suppression d'un poste d'adjudant
- la création d'un poste de major, à compter 1<sup>er</sup> avril 2008, suite à l'inscription au tableau d'avancement national d'un agent, par promotion interne
  
- la suppression de 2 postes de major
- la création de 2 postes de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2008,
- un 3<sup>ème</sup> agent étant nommé sur un poste vacant au C.S.P. de Dreux, trois majors ayant été reçus à l'examen professionnel d'accès au grade de lieutenant et ayant été inscrits sur le tableau d'avancement national.
  
- la suppression d'un poste de capitaine, suite à la mutation d'un agent
- la création d'un poste de lieutenant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008

- la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter 1<sup>er</sup> juillet 2008, pour l'archivage des documents produits par le SDIS
  
- la création d'un poste contractuel spécifique pour une durée de 3 ans en application de l'article 3 § 4 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour accompagner la mise en service de défibrillateurs automatisés externes dans les lieux fréquentés par le public d'une sensibilisation aux gestes de secourisme et d'une information à l'utilisation des défibrillateurs. Ce poste exige des compétences en formation médico-technique associées à une capacité de communication spécifique pour intervenir auprès de publics très diversifiés, profil ne se rencontrant pas naturellement dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.  
L'intéressé sera rémunéré sur la grille indiciaire du grade de technicien supérieur territorial dont l'indice brut minimum est de 322 et l'indice brut maximum de 558 et percevra, en outre, le régime indemnitaire associé à ce grade.
  
- la création d'un poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, en application des dispositions prévues par le décret N° 2000-1008 du 16 octobre 2000 concernant le statut des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers,
- la suppression d'un poste de pharmacien territorial
  
- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, pour la collecte des DASRI

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 019 – Régime indemnitaire**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les tableaux relatifs au régime indemnitaire joints en annexe, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 020 - Participation aux frais d'organisation du concours de sapeurs pompiers professionnels non officiers organisé par le SDIS 28 en 2007**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Téroinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Téroinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide le principe consistant à demander une participation financière aux SDIS qui recruteraient des candidats sur les listes d'aptitude issues des concours organisés par le SDIS d'Eure et Loir ;
- fixe la participation à 483,47 € par candidat recruté sur les listes d'aptitude établies par le SDIS d'Eure et Loir à l'issue des épreuves des concours externe et interne de sapeurs-pompiers professionnels non officiers organisés pour 2007.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 021 - Procédure simplifiée d'admissions en non valeur**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la mise en place de la procédure simplifiée d'admission en non valeur des créances de faible montant se rapportant aux interventions payantes :

- en autorisant l'admission en non valeur des créances inférieures à 150,00 € dès lors que la relance pour paiement et la recherche éventuelle du débiteur effectuées par le payeur départemental n'auront pas abouti,
- en dispensant le payeur d'engager des poursuites à l'encontre des débiteurs.

Cette procédure s'applique exclusivement aux interventions payantes :

- o Ouverture de porte sans danger imminent
- o Inondation due à une défectuosité de l'installation
- o Intervention pour nid d'insectes
- o Ascenseur bloqué et sauvetage d'animaux errants

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 022 – Compte administratif 2007 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2008**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise l'utilisation d'une partie de l'excédent 2007 pour financer les opérations nouvelles de la section de fonctionnement à hauteur de 675 687 € à constituer une dotation de 4 352 254.58 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement. L'inscription au chapitre 002 du budget supplémentaire 2008 sera donc égale à 5 027 941.58 €
- approuve le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 664 546.23 € Cette inscription sur la ligne 001 figurera au budget supplémentaire 2008.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-9 du : 8 juillet 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 4 juillet 2008

est exécutoire à la date du : 8 juillet 2008

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 023 - Budget supplémentaire 2008**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 juin 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2008 joint en annexe.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 juin 2008**

*OBJET*

**2008 – 024 – Convention pluriannuelle de partenariat entre le conseil général et le SDIS**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 juin 2008, s'est réuni le 27 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés : Mrs. Gorges (suppléant : M. Teilleux), Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la convention pluriannuelle de partenariat entre le conseil général d'Eure et Loir et le service départemental d'incendie et de secours, jointe en annexe, ayant pour objet de régir de manière pluriannuelle :

- les relations financières entre le Département et le SDIS,
- la gestion du patrimoine immobilier du SDIS,
- la mise en place de partenariats Département / SDIS.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**